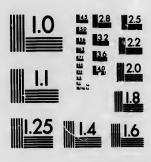


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



STANDAM SETTINGS OF THE SETTIN

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STATE OF THE STATE

CIHM/ICMH Microfiche Series. CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions , Institut canadien de microreproductions historiques



C) 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notas techniques et bibliographiques

| | 12X | 16X | / | 20X | | 24X | | 28X | | 32X |
|---------------------------------|--|---|---|-----------------------|---|--|---|--|---|---|
| This i Ca do | itam is filmad at th ocument est flimé a 14X | u taux da ré | atio chacked duction indi 18X | d balow/ qué ci-da | assous. 22X | | 26X | 1 1 | 30x | |
| | | 149 | | | | | | | | |
| | Additional comma Commantairas sup | | B: | | | | | | | |
| | Biank leavas addad during rastoration may appaar within the taxt. Whanavar possibla, thas a have been omitted from filming/ if sa peut que certaines pagas blanchas ajoutées fors d'una rastauration apparaissent dans la texte, mais, lorsque cala était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | | | | | slips, tissuas, etc., have baan rafilmed to ensura the bast possibla image/ Las pages totalament ou partlellement obscurcias par un fauillet d'arrata, una pelure, atc., ont été filmées à nouveau da façon à obtenir la maillaura imaga possible. | | | | |
| | Tight binding may causa snadows or distortion along intarior margin/ La ra liure sarréa peut causer de l'ombre ou da la distorsion le long de la marge intérieure | | | | | Only edition available/ Seule édition disponibla Pages wholly or partially obscured by errata | | | | |
| | Bound with other materiai/ Reilé avec d'autres documents | | | | includas supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire | | | | | |
| | Colourad plates and/or illustrations/ Planchas at/ou illustrations an couleur | | | | Quality of print varias/ Qualité inégale de l'impression | | | | | |
| | Coloured ink (i.a. other than blue or black)/ Encra da couleur (i.e. autre que bieua ou noire) | | | abla | Showthrough/ Transparence | | | | | |
| | Coloured maps/ Cartas géogrephiquas en couleur | | | | Pages datached/ Pagas détachées | | | | | |
| | Covar titla missing La titre da couvar | | | | V | Pages di Pages de | iscolourad écolorées | i, stainad , tachetée | or foxada s ou piqu | / iées |
| | Covars rastorad and/or iaminated/ Couvarture rastaurée et/ou paliicuiée | | | | Pagas rastorad and/or laminatad/ Pagas restaurées at/ou pailiculéas | | | | | |
| | Covers damaged/ Couvertura andommagée | | | | Pages damaged/ Pagas endommagéas | | | | | |
| | Coloured covars/ Couverture de cou | ileur | | | | | d pagas/ e couleur | | | |
| orlgi copy which rapro | institute has attem nal copy available which mey be bib th may alter any of oduction, or which usual mathod of file | for filming. Failing for filming. Failing for filming | aatures of ti y unique, in the antly chang | • | qu'ii de d poin une mod | iul a été et exemp it de vua image ra lification | possible laire qui s bibliograp produita, | la melleu da se prod sont paut- phique, qu ou qui pe éthoda no us. | eurer. Las êtra uniq il pauven uvent exi | détails uas du t modifie ger une |

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Seminary of Quebec Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy end in keeping with the fliming contract specifications.

Original copies in printed paper covers ere filmed beginning with the front cover end ending on the last pege with e printed or illustrated impression, or the back cover when eppropriete. All other original copies ere filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last pege with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever spoiles.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as raquired. The following diegrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec Bibliothèque

Les images suiventes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de le netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exempleires originaux dont la couvertura en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporta une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle emprainte.

Un des symboles sulvants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼'signifie "FIN".

Les certes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents.
Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

| 1 | 2 | 3 |
|---|---|---|
| | | |

| 1 |
|---|
| 2 |
| 3 |

| 1 | 2 | 3 |
|---|---|---|
| 4 | 5 | 6 |

errata to

pelure,

étails

s du

nodifier

ilmage

Annonce concernant le recensement légal.

Comme il s'en suivrait un vrai dommage pour les intérêts religieux et civils de notre Canada, si le recensement légal, qui doit se faire, tous les dix ans, entre le second lundi de Janvier et le 15 Février suivant, était inexact, l'on donnera au peuple, sur ce sujet important, une instruction convenable, en expliquant au prône de toutes les Eglises où se fait l'office public, l'Annonce suivante, qui se fera, au besoin, le dernier dimanche de Décembre, qui précèdera l'année du recensement. Cette formule s'annexera à l'Appendice au Rituel, pour servir au besoin.

Nous croyons devoir vous avertir que, dans le mois de Janvier prochain, il va se faire un recensement légal, pour

toute la province.

Il faut que vous sachiez que les Commissaires, chargés de faire ce recensement, sont obligés de se conformer à la loi, sous peine d'amende ou d'emprisonnement. Ils doivent, entre beaucoup d'autres choses, marquer bien exactement le nom, le sexe, la condition ou état de toutes les personnes, qui vivent ou demeurent, dans leur District, ou n'en sont absentes que pour un certain temps.

Vous aurez donc à répondre à toutes leurs questions, pour que rien ne manque aux renseignements qu'ils sont si strictement obligés de donner au Gouvernement, qui d'ailleurs ne fait ici que ce qui se fait dans les autres pays. N'oubliez pas que vous seriez vous-mêmes exposés à payer l'amende, ou à aller en prison, si vous leur cachiez les cho-

ses qu'ils ont droit de vous demander.

Au reste, nous pouvons vous certifier qu'il n'est ici question ni de vous taxer, ni de vous enrôler pour vous envoyer à la guerre. Car le but que se propose notre Gouvernement, en ordonnant ce recensement, est de mieux s'assurer des ressources du pays, pour les exploiter à l'a-

vantage de ses heureux habitants.

La Religion ne peut donc que gagner au développement de toutes les ressources que la Divine Providence nous a si libéralement départies. Nous devons en conséquence seconder les efforts de ceux qui sont employés à faire fleurir l'agriculture, le commerce et l'industrie; parce que ce pays sera d'autant plus heureux que la population qui s'y fixera sera plus morale et aura des habitudes mieux réglées par la religion et la bonne éducation. Aussi, vous

sera-t-il fait des questions spéciales là-dessus.

Au reste, la Religion nous fait à tous, comme vous le savez, un devoir de l'obéissance à la loi qui nous gouverne ; et ceux qui résistent à la puissance temporelle résistent à Dieu lui-même, qui, dans son adorable Providence, n'a pas manqué de régler l'ordre des sociétés humaines. Vous vous ferez donc un devoir d'obéir à la loi du recensement, comme à toute autre.

Vous savez d'ailleurs qu'il n'est jamais permis dementir. Ce serait donc un mensonge coupable que de tromper, dans cette occasion, les officiers du Gouvernement, qui sont légitimement chargés de prendre tous les renseignements nécessaires pour atteindre le but de la loi.

Nous allons donc tous nous faire un devoir de conscience de ne dire que la vérité, et toute la vérité, en répondant aux questions qui nous seront faites au sujet du recensement en question ; et en faisant cela avec une bonne intention, nous aurons le mérite d'avoir accompli un de-

voir religieux.

Nous allons en même temps faire acte d'un vrai patriotisme, que la Religion a toujours béni. Car nous allons nous compter tous si exactement que pas un de nous ne manquera de paraître dans les rangs de notre nationalité, pas même les plus petits enfants, qui doivent y figurer comme étant l'espérance de notre patrie. Il est évident que nous aimerons à nous montrer, sur cette grande scène, en nombre, comme il convient, afin que tous sachent bien que nous avons assez de bras pour défricher notre vaste pays; et que nous voulons garder pour nous ce bel héritage, que nous ont légué nos religieux parents. Puissent nos infortunés compatriotes qui se meurent d'ennui et de misère, sur une terre étrangère, revenir à nous, en apprenant de quel bonheur nous jouissons sur le sol natal! se con estado es

14

Q;

-b

} \ **t** | t

.

